

THAROT

1. Bourg

Données relatives à la présente planche
NB : les plans des PPRn et autres servitudes sont annexés au PLUi

- Zonage
- UA,B(a,m,r,v) - Zone urbaine à vocation mixte
 - UA,B(a,m,v)j - Sous-secteur de jardin
 - 1AUB(a,m,v) - Zone à urbaniser future à vocation mixte
 - A - Zone agricole protégée
 - Ac(a,m,v) - Zone constructible pour l'activité agricole
 - As(a,m,v) - Zone agricole à la constructibilité limitée
 - N - Zone naturelle protégée

- Prescriptions graphiques
- Périmètre d'Orientation d'aménagement et de programmation

- Éléments de la trame verte et bleue à protéger
- Arbre
 - Mare
 - Haie
 - Espace boisé classé
 - Autre élément de paysage (bosquet, haie, jardin, etc.)
 - Autres éléments de la trame bleue (étang, cours d'eau, etc.)

- Éléments patrimoniaux et paysagers remarquables à protéger
- Élément de paysage ou de patrimoine
 - Mur et muret, chemin de pèlerinage, canal et rue pavée
 - Secteur non aedificandi pour raisons paysagères

N°	Élément du patrimoine protégé
410 - 02	Calvaire
410 - 03	Cuves
410 - 04	Arc
410 - 05	Arc
410 - 06	Borne
410 - 07	Cul de four
410 - 08	Tour
410 - 09	Bascule
410 - 10	Église
410 - 11	Contrefort
410 - 12	Tour
410 - 13	Tour
410 - 14	Tour
410 - 15	Pilastres
410 - 16	Cadole
410 - 17	Coursive
410 - 18	Pompe à eau
410 - 19	Puits
410 - 20	Arc
410 - 21	Cul de four
410 - 22	Calvaire
410 - 23	Bâti
410 - 24	Bâti
410 - 25	Table lecture
410 - 26	Calvaire
410 - 28	Arbre de la liberté
410 - 29	Statuette
410 - 30	Puits
410 - 31	Arbre de la liberté
410 - 32	Croix

